

		
République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	Mardi 30 Novembre 2021	Séance du Mardi 07 Décembre 2021
		L'An Deux Mille Vingt et un, le Sept Décembre à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Aquatique du Clermontais à Clermont L'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
	Votes : 37	
Présents : 32	Pour : 29	
Absents : 8	Contre : 8	
Représentés : 5	Abstention :	
Rapporteur	Francis BARDEAU	1 ^{er} Vice-Président en charge des Ressources Humaines et des Finances

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Jean FRADIN (Canet), M. Arnaud MOULS (Canet), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont L'Hérault), M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), M. Jean-François FAUSTIN (Clermont L'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont L'Hérault), M. Jean Luc BARRAL (Clermont L'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieurans Cabrières), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan) Mme Sophie ROYON (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Gérald VALENTINI (Valmascle)

Absents représentés : Mme Daria PICARD (Ceyras) représentée par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Gérard BESSIERE (Clermont L'Hérault) représenté par M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Christine RICARD (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan) représentée par M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault) représenté par Mme Sophie ROYON (Paulhan).

Absent(e)s : Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. ELNECAVE Georges (Clermont L'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont L'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian) M. Jacky PEREZ (Villeneuve).

Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022.

Il convient de rappeler les dispositions de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales donnant aux collectivités la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'exercice suivant, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ce, jusqu'à l'adoption du budget de l'exercice 2022.

Cette opération permet d'éviter de perturber le fonctionnement des entreprises engagées dans des opérations d'investissement par la Communauté de communes du Clermontais et de permettre aux services de fonctionner correctement, notamment par l'achat imprévu d'un ordinateur ou d'un outillage imputé en investissement.

En conséquence, Monsieur BARDEAU propose aux membres du conseil communautaire :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2022 pour les budgets suivants et selon les niveaux de vote réglementaires :

	Chapitre	Désignation chapitre	Rappel BP 2021	Montant autorisé (maxi 25%)	% autorisé
Budget Général	20	Immobilisations incorporelles	375 342.00	93 835.50	25.00%
	204	Subventions d'équipement versées	400 071.06	100 017.77	25.00%
	21	Immobilisations corporelles	1 298 702.51	324 675.63	25.00%
	23	Immobilisations en cours	2 166 597.00	541 649.25	25.00%
	TOTAL		4 240 712.57	1 060 178.14	25.00%
Régie eau	20	Immobilisations incorporelles	143 903.75	35 975.94	25.00%
	21	Immobilisations corporelles	38 365.00	9 591.25	25.00%
	23	Immobilisations en cours	2 402 460.00	600 615.00	25.00%
	TOTAL		2 584 728.75	646 182.19	25,00%
Régie assainissement	20	Immobilisations incorporelles	95 566.67	23 891.67	25.00%
	21	Immobilisations corporelles	23 597.17	5 899.29	25.00%
	23	Immobilisations en cours	2 639 275.00	659 818.75	25.00%
	TOTAL		2 758 438.84	689 609.71	25.00%
DSP SAUR Eau	20	Immobilisations incorporelles	169 835.57	42 458.89	25.00%
	21	Immobilisations corporelles	62 190.00	15 547.50	25.00%
	23	Immobilisations en cours	318 519.00	79 629.75	25.00%
	TOTAL		550 544.57	137 636.14	25.00%
DSP SAUR Assainissement	21	Immobilisations corporelles	97 959.64	24 489.91	25.00%
	TOTAL		97 959.64	24 489.91	25.00%
PERETOISE eau	20	Immobilisations incorporelles	35 669.09	8 917.27	25.00%
	TOTAL		35 669.09	8 917.27	25.00%
PERTOISE assainissement	20	Immobilisations incorporelles	6 000.00	1 500.00	25.00%
	TOTAL		6 000.00	1 500.00	25.00%

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur BARDEAU et après en avoir délibéré,

A LA MAJORITE,

-AUTORISE Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2022 pour les budgets suivants et selon les niveaux de vote réglementaires.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontois,



Claude REVEL.